

**Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique**

**Projet de loi relatif à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire**

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Vu la saisine du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 31 octobre 2023 du projet de texte susmentionné ;

Vu le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 14 novembre ;

En introduction, l'administration rappelle que le projet de loi relatif à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire comprend cinq dispositions qui concernent le droit de la commande publique (les articles 11 à 14 qui forment le titre III de la loi et l'article 15 qui forme une partie du titre IV). Ces dispositions ne concernent pas spécifiquement le secteur de la construction, et elles n'affectent pas la réglementation technique applicable. Elles sont en revanche susceptibles de s'appliquer à des marchés de travaux, dans les conditions qui sont détaillées plus avant ci-dessous.

Après examen de ce projet de texte, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) émet les observations suivantes :

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) et au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiment de qualité et abordable :**

Néant

**Après délibération et vote de ses membres sur le projet de loi relatif à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, le Conseil émet un avis favorable.**

**Votes :**

**4 CONTRE :** FNE / UFC Que Choisir / Brigitte Vu / CLER

**8 POUR :** Christophe Caresche / Bruno Millienne / ADI / SYNASAV / UNSFA / UICB / UNTEC / SYNTEC

**17 ABSTENTION :** Bertrand Delcambre / FPI / USH / Philippe Pelletier / AMF France Urbaine / CLCV / Nadia Bouyer / AIMCC / CINOV / FDMC / France Assureur / Filiance / FIEEC / SCOP BTP / CAPEB / FFB / CNOA / FFB Pôle Habitat

Christophe CARESCHE

Le 28 novembre

A handwritten signature in black ink, reading 'CCARESCHE'. The signature is written in a cursive, slightly stylized font.

Président du Conseil supérieur de la construction  
et de l'efficacité énergétique